



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Secrétariat d'Etat aux migrations SEM
Information & Communication
Service statistique

3003 Berne-Wabern, le 23 avril 2019



Statistique en matière d'asile

1^{er} trimestre 2019

Remarque : Nouveaux codes soutien au retour et conséquences sur les statistiques de l'asile

Le 1er janvier 2019, de nouveaux codes Symic destinés à affiner les statistiques de soutien au retour (SaR) (nommées précédemment soutien à l'exécution du renvoi SeR) ont été introduits. Toutefois, ces codes n'ont pas encore pu être entièrement ajoutés et interprétés dans la banque de données statistiques.

Pour cette raison, les données relatives aux départs et aux annonces de renvoi, tout comme celles concernant les effectifs SaR et les mouvements SaR ne sont plus disponibles durant ces prochains mois dans les statistiques officielles du SEM.

Le service de la statistique SEM estime que les travaux d'adaptation (y compris les mises à jour et tests au CSI DFJP) pourront être effectués d'ici à la fin avril 2019. Ainsi, dès la mi-mai 2019, les statistiques SaR devraient être à nouveau complètes et pouvoir être publiées officiellement.

Synthèse

Demandes d'asile

Au premier trimestre 2019, 3682 demandes d'asile ont été déposées en Suisse, soit 89 de moins qu'au quatrième trimestre 2018 et 369 de moins qu'au premier trimestre 2018.

Depuis début 2016 et la fin de la situation extraordinaire qu'avait connue le continent européen, la migration vers l'Europe recule de manière continue. En 2016, un terme a été mis à la migration tolérée par les Balkans et la migration reliant la Turquie à la Grèce a fait l'objet de restrictions. Durant l'été 2017, l'ampleur de la migration par la Méditerranée centrale a nettement diminué. À l'été 2018, la route migratoire de la Libye vers l'Italie, qui jouait par le passé un rôle central pour la Suisse, s'est quasiment tarie. La détente de la situation migratoire ne doit toutefois pas masquer l'important potentiel migratoire qui subsiste aux frontières de l'Europe, au Proche-Orient et en Afrique du Nord, Libye en tête. Il se pourrait donc que les demandes d'asile en Europe repartent à la hausse à brève échéance. L'éventualité que des migrants poursuivent leur route à l'intérieur de l'Europe demeure, particulièrement depuis l'Allemagne et l'Italie.

Au premier trimestre 2019, 530 personnes ont débarqué en Italie, contre 6300 au premier trimestre 2018. Comme par le passé, un certain nombre de migrants, notamment ceux qui ont déjà séjourné longtemps en Italie, poursuivent leur route vers le nord. Pour la grande majorité de ces migrants, la Suisse n'est pas leur pays de destination. S'ils sont interceptés par les gardes-frontières à la frontière sud avec l'Italie et qu'ils renoncent à déposer une demande d'asile en Suisse, ils peuvent être renvoyés ou transférés en Italie. À l'heure actuelle, la grande majorité des migrants interceptés sont dans ce cas.

Durant la période sous revue, le principal pays de provenance des requérants d'asile a été l'Érythrée, avec 756 demandes, soit 152 de plus qu'au quatrième trimestre 2018 (+25 %). Le nombre d'Érythréens effectivement arrivés en Suisse a toutefois été nettement inférieur : près de 40 % de leurs demandes résultent de la naissance d'enfants dont les parents étaient déjà en procédure d'asile. 40 % supplémentaires sont arrivés en Suisse à la faveur d'un regroupement familial.

L'Afghanistan arrive en deuxième position, avec 302 demandes (-9 demandes, -3 %), suivie par la Syrie, avec 284 demandes (-104, -27 %), la Géorgie, avec 231 demandes (+30 demandes, +15 %), l'Algérie, avec 224 demandes (+4 demandes, +2 %) et la Turquie, avec 223 demandes (-70 demandes, -24 %).

Le nombre élevé de requérants géorgiens s'explique en premier lieu par la libéralisation du régime des visas depuis fin mars 2017.

Depuis l'automne 2017, les citoyens géorgiens, qui peuvent entrer sans visa dans l'espace Schengen, sont nettement plus nombreux qu'avant à demander l'asile en Europe. Tant le gouvernement géorgien que les États européens ont mis en œuvre de nombreuses mesures pour contrer ce mouvement migratoire. Jusqu'à présent, ces mesures n'ont montré aucun effet sur le flux des ressortissants géorgiens.

Au premier trimestre 2019, une hausse d'au moins 30 demandes par rapport au trimestre précédent a été relevée non seulement pour l'Érythrée et la Géorgie, mais également pour le Nigéria (150 demandes, +44 demandes, +42 %) et le Sri Lanka (187 demandes, +30 demandes, +19 %). Seule la Turquie a affiché un recul d'au moins 30 demandes par rapport au trimestre précédent.

En Libye, la situation demeure instable et le potentiel migratoire, élevé. Il est tout à fait possible que les traversées par la Méditerranée centrale jusqu'en Italie puis en direction de la Suisse augmentent au printemps 2019. L'évolution du conflit armé, qui s'est accentué vers fin mars et début avril, devrait à cet égard jouer un rôle décisif.

L'accord conclu entre l'UE et la Turquie pour régler la crise migratoire est toujours en vigueur. Depuis le printemps 2016, il a permis de réduire considérablement les flux en provenance du Proche-Orient vers la Grèce et en direction de l'Europe de l'Ouest via les pays balkaniques. Ce qui ne signifie pas pour autant que la route des Balkans soit fermée. Un nombre non négligeable de personnes continuent, le plus souvent avec le concours de passeurs, d'emprunter cet itinéraire pour gagner l'Europe de l'Ouest. À noter également le nouveau phénomène des « caravanes de migrants », sur le modèle nord-américain. À la mi-mars, une première tentative de former une telle caravane en Turquie et en Grèce a été interrompue. Début avril, les autorités turques et grecques ont déjoué une deuxième tentative.

Cas réglés et effectifs en procédure d'asile

Au premier trimestre 2019, 4257 demandes d'asile ont été réglées en première instance, soit 1639 de moins (-31 %) qu'au dernier trimestre 2018. Ce recul s'explique par le passage à la loi sur l'asile révisée, qui est entrée en vigueur le 1er mars 2019.

L'asile a été accordé à 1098 personnes. Le taux de reconnaissance (octroi de l'asile) s'est élevé à 27,9 %, soit une légère augmentation par rapport au trimestre précédent (25,0 %). Au total, 1855 demandes ont été rejetées à l'issue d'une procédure formelle, tandis que 328 autres, sans objet, ont été classées.

En outre, 976 décisions de non-entrée en matière (NEM) ont été rendues, dont 818 dans le cadre d'une procédure Dublin. Le SEM traite en priorité les demandes d'asile qui relèvent de la compétence d'un autre État Dublin. Il en va de même des procédures d'asile qui, pour d'autres raisons, peuvent être réglées en première instance par des NEM.

Au premier trimestre 2019, 1136 personnes ont été admises à titre provisoire (trimestre précédent : 2321). Sur ce nombre, 1010 admissions sont le fait de décisions d'asile rendues en première instance. Au cours du trimestre sous revue, le taux de protection (octroi de l'asile et de l'admission provisoire dans le cadre de décisions rendues en première instance) s'est monté à 53,7 % (trimestre précédent : 62,5 %).

Par rapport au dernier trimestre 2018, l'effectif en cours de procédure d'asile (demandes d'asile en suspens en première instance) a diminué de 232 unités, faisant passer le nombre de demandes en cours de traitement à 11 362 (-2,0 %). Si l'on confronte ces chiffres avec ceux de la même période de 2018 (18 369 demandes d'asile en suspens en première instance), on observe une baisse de 7007 demandes.

Réinstallation et relocalisation

Depuis 2013, la Suisse s'engage de manière accrue dans l'admission de groupes de réfugiés dans le cadre du programme de réinstallation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Ce programme est destiné à des personnes particulièrement vulnérables auxquelles le HCR a reconnu le statut de réfugié. Il s'agit en priorité des personnes qui ont fui dans des pays voisins de la Syrie mais qui ne peuvent pas y rester et ne peuvent pas non plus retourner dans leur pays d'origine. Depuis 2013, un total de 3542 personnes ont trouvé refuge en Suisse à la faveur des divers programmes suisses. Durant le premier trimestre 2019, 349 personnes sont arrivées en Suisse au titre du contingent de 2000 personnes particulièrement vulnérables que la Suisse compte accueillir d'ici à 2019, conformément à la décision du Conseil fédéral du 9 décembre 2016. À la fin mars 2019, 1943 avaient donc obtenu la protection de la Suisse dans le cadre de ce contingent. Le 30 novembre 2018, le Conseil fédéral a décidé de poursuivre l'engagement de la Suisse dans le domaine de la réinstallation. Début 2019, 20 autres personnes sont ainsi entrées en Suisse au titre de ce nouveau contingent de 800 personnes à protéger.

Accord d'association à Dublin

L'accord d'association à Dublin vise à ce qu'un seul État Dublin examine la demande d'un requérant d'asile. Il a pour objet non pas d'uniformiser la procédure d'asile au sein de l'espace Dublin, mais uniquement de préciser quel État Dublin est compétent pour mener une procédure d'asile. Une fois cette compétence définie, c'est le droit national de l'État Dublin en question qui s'applique.

Au premier trimestre 2019, la Suisse a déposé des demandes de prise en charge auprès d'autres États Dublin pour 1357 personnes, car elle estimait que ces pays avaient compétence pour traiter les demandes d'asile concernées. Dans 975 cas, la demande a été acceptée, l'État sollicité s'étant déclaré prêt à prendre la personne en charge. Dans 412 autres cas, en revanche, la demande a été rejetée. Au total, 459 personnes ont pu être transférées vers l'État Dublin compétent par voie aérienne ou terrestre au cours du premier trimestre 2019.

Pendant la même période, la Suisse a quant à elle reçu 1425 demandes de prise en charge. Elle en a accepté 720 et rejeté 709. En tout, 309 personnes ont été transférées en Suisse.

Départs et avis d'exécution du renvoi

Le 1er janvier 2019, de nouveaux codes SYMIC destinés à affiner les statistiques de soutien au retour (SaR) (nommées précédemment soutien à l'exécution du renvoi SeR) ont été introduits. Toutefois, ces codes n'ont pas encore pu être entièrement ajoutés et interprétés dans la banque de données statistiques. Par conséquent, aucune indication ne peut actuellement être fournie au sujet des départs et des avis d'exécution du renvoi. Des statistiques complètes devraient être à nouveau disponibles vers la mi-mai 2019.

Taux d'activité professionnelle

Fin mars 2018, 860 requérants dont la procédure d'asile est en cours avaient un travail, pour un taux d'activité professionnelle de 7,8 % sur l'ensemble de la Suisse. Un recul de 20 personnes (ou 2,3 %) est observé par rapport à la même période de l'an dernier. Parmi les personnes admises à titre provisoire (réfugiés admis à titre provisoire compris), 11 975 exerçaient une activité lucrative (taux d'activité : 37,7 %), ce qui représente une augmentation de 3130 personnes (+35,4 %) par rapport à l'année précédente. Enfin, parmi les réfugiés reconnus, qui ont donc obtenu l'asile (permis B), 7977 exerçaient une activité lucrative (taux d'activité : 32,2 %), ce qui représente, par rapport à l'année précédente, une hausse de 2285 personnes (+40,1 %). Les nombres d'actifs de chaque catégorie d'effectifs et les taux d'activité professionnelle sont présentés, pour chaque canton, dans les tableaux détaillés.

Les principales données

Effectifs

Effectif à la fin de la période		Fin mars 2018	Fin mars 2019	+/- en %
Effectif dans le processus asile en Suisse	Fin du mois	65'060	61'763	-5.1
Effectif dans le processus procédure	Fin du mois	21'841	14'386	-34.1
En suspens en première instance (proc. décision d'asile)	Fin du mois	18'369	11'362	-38.1
Décisions 1ère instance, non encore entrées en force ¹⁾	Fin du mois	3'472	3'024	-12.9
Effectif admissions provisoires	Fin du mois	42'683	46'711	9.4
Admissions provisoires ≤ 7 ans	Fin du mois	23'278	26'789	15.1
Admissions provisoires > 7 ans	Fin du mois	9'468	9'852	4.1
Admissions provisoires pour réfugiés ≤ 7 ans	Fin du mois	7'702	7'176	-6.8
Admissions provisoires pour réfugiés > 7 ans	Fin du mois	2'235	2'894	29.5
Total suspensions de l'exécution du renvoi	Fin du mois	412	424	2.9
Suspensions (groupes)	Fin du mois	0	0	-
Suspensions (individus)	Fin du mois	412	424	2.9
Cas spéciaux statistiques dans le processus asile	Fin du mois	124	242	95.2
Nombre de réfugiés reconnus	Fin du mois	52'887	58'502	10.6
Réfugiés permis B	Fin du mois	32'702	38'945	19.1
Réfugiés permis C	Fin du mois	20'185	19'557	-3.1
Nombre de personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER)	Fin du mois	122'049	120'267	-1.5

¹⁾ Processus entrée en force (inclus cas en suspens au TAF).

Flux

Flux durant la période (personnes)		Trim. 4/2018	Trim. 1/2019	+/- en %
		1.1.-31.3.2018	1.1.-31.3.2019	
Nombre de demandes d'entrée dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger, regroupements familiaux	Trimestre	859	908	5.7
	Année	1'251	908	-27.4
Total des cas réglés dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger, regroupement familiaux	Trimestre	1'105	1'195	8.1
	Année	910	1'195	31.3
Demandes d'asile en Suisse	Trimestre	3'771	3'682	-2.4
	Année	4'051	3'682	-9.1
Reprises des demandes d'asile en Suisse	Trimestre	355	295	-16.9
	Année	300	295	-1.7
Cas réglés en première instance	Trimestre	6'166	4'257	-31.0
	Année	6'623	4'257	-35.7
Décisions positives	Trimestre	1'452	1'098	-24.4
	Année	1'553	1'098	-29.3
Rejets avec admission provisoire	Trimestre	2'161	996	-53.9
	Année	1'979	996	-49.7
Rejets sans admission provisoire	Trimestre	1'252	859	-31.4
	Année	1'303	859	-34.1
Non-entrées en matière avec admission provisoire	Trimestre	14	14	0.0
	Année	13	14	7.7
Non-entrées en matière sans admission provisoire	Trimestre	920	962	4.6
	Année	1'386	962	-30.6
Radiations	Trimestre	367	328	-10.6
	Année	389	328	-15.7
Taux de reconnaissance en % ¹	Trimestre	25.0	27.9	-
	Année	24.9	27.9	-
Taux de protection en % ²	Trimestre	62.5	53.7	-
	Année	56.9	53.7	-
Groupe : Entrées (Resettlement)	Trimestre	296	364	23.0
	Année	139	364	161.9
Groupe : Octrois de l'asile (Resettlement)	Trimestre	272	236	-13.2
	Année	103	236	129.1
Entrées Relocation	Trimestre	0	0	-
	Année	25	0	-100.0
Admissions provisoires	Trimestre	2'321	1'136	-51.1
	Année	2'136	1'136	-46.8
Admissions provisoires LAsi et LEI	Trimestre	2'107	956	-54.6
	Année	1'882	956	-49.2
Admissions provisoires avec qualité de réfugié	Trimestre	214	180	-15.9
	Année	254	180	-29.1
Levées et fins admissions provisoires	Trimestre	1'091	1'090	-0.1
	Année	983	1'090	10.9

¹ **Taux de reconnaissance** = nombre d'octrois de l'asile sur le total des décisions (octrois de l'asile, rejets et NEM) sans radiations au moment de la décision de première instance

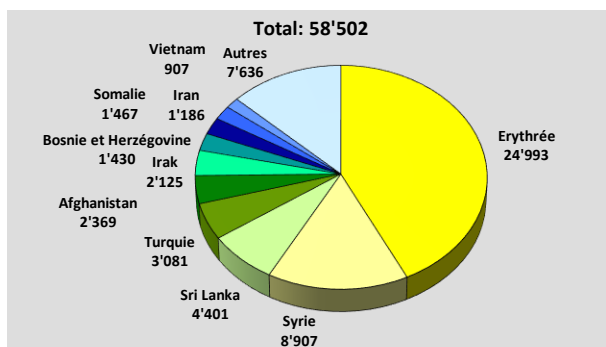
² **Taux de protection** = part de l'octroi de l'asile et des AP par rapport au total des décisions (octroi de l'asile, refus et non-entrée en matière) sans radiations au moment de la décision de première instance

Flux durant la période (personnes)		Trim. 4/2018	Trim. 1/2019	+/- en %
		1.1.-31.3.2018	1.1.-31.03.2019	
Demandes de réexamen	Trimestre	322	286	-11.2
	Année	326	286	-12.3
Total des cas réglés dans le cadre des réexamens	Trimestre	300	291	-3.0
	Année	347	291	-16.1
Révocations et extinctions asile	Trimestre	411	299	-27.3
	Année	273	299	9.5
Dublin : Requêtes procédure out	Trimestre	1'415	1'357	-4.1
	Année	2'128	1'357	-36.2
Dublin : Requêtes procédure In	Trimestre	1'729	1'425	-17.6
	Année	1'563	1'425	-8.8
Dublin : Consentement (délai expiré incl.) procédure out	Trimestre	998	975	-2.3
	Année	1'402	975	-30.5
Dublin : Consentement (délai expiré incl.) procédure in	Trimestre	902	720	-20.2
	Année	650	720	10.8
Dublin : Décisions de non-entrée en matière (art. 31a.1.b)	Trimestre	822	818	-0.5
	Année	1'273	818	-35.7
Dublin : Transferts procédure out	Trimestre	353	459	30.0
	Année	453	459	1.3
Dublin : Transferts procédure in	Trimestre	348	309	-11.2
	Année	290	309	6.6
Accords de réadmission : Requêtes procédure out	Trimestre	193	162	-16.1
	Année	197	162	-17.8
Accords de réadmission : Requêtes procédure In	Trimestre	8	14	75.0
	Année	5	14	180.0
Accords de réadmission : Consentement procédure out	Trimestre	153	136	-11.1
	Année	153	136	-11.1
Accords de réadmission : Consentement procédure in	Trimestre	6	10	66.7
	Année	5	10	100.0
Accords de réadmission : Décisions de non-entrée en matière	Trimestre	57	70	22.8
	Année	58	70	20.7
Accords de réadmission : Transferts procédure out	Trimestre	83	80	-3.6
	Année	95	80	-15.8
Accords de réadmission : Transferts procédure in	Trimestre	2	8	300.0
	Année	3	8	166.7
Cas de rigueur : Demandes	Trimestre	595	701	17.8
	Année	555	701	26.3
Cas de rigueur : Approbations	Trimestre	557	716	28.5
	Année	539	716	32.8
Approbations art. 84, al. 5, LEI après admission provisoire	Trimestre	533	678	27.2
	Année	524	678	29.4
Approbations art. 14, al. 2, LAsi avec procédure d'asile pendante ou close	Trimestre	24	38	58.3
	Année	15	38	153.3

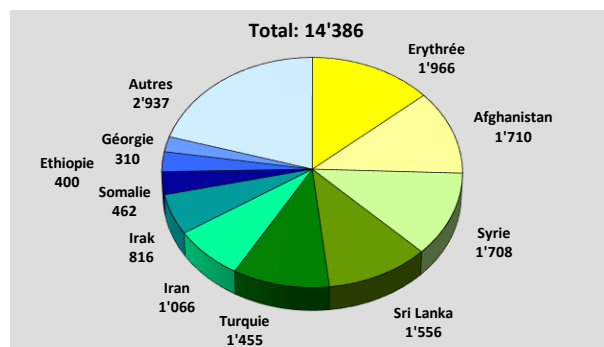
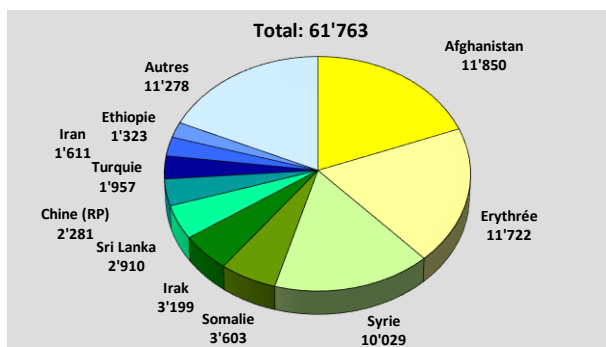
Flux durant la période (personnes)		Trim. 4/2018	Trim. 1/2019	+/- en %
		1.1.-31.3.2018	1.1.-31.3.2019	
Nouveaux séjours dans le processus asile	Trimestre	4'449	4'276	-3.9
	Année	4'438	4'276	-3.7
Entrées	Trimestre	3'077	3'076	0.0
	Année	3'138	3'076	-2.0
Reprises du séjour	Trimestre	633	471	-25.6
	Année	508	471	-7.3
Naissances	Trimestre	739	729	-1.4
	Année	792	729	-8.0
Règlements du séjour après octroi de l'asile	Trimestre	1'600	1'223	-23.6
	Année	1'497	1'223	-18.3
Règlements du séjour par les cantons	Trimestre	900	1'024	13.8
	Année	814	1'024	25.8
Départs après décision d'asile ou Dublin	Trimestre	1'516	1'450	-4.4
	Année	1'593	1'450	-9.0

* Dans les tableaux statistiques officiels, les sorties/départs du processus Asile (durant ou à l'issue de la procédure) seront désormais additionnés avec les sorties/départs après le soutien à l'exécution du renvoi (n'ont pas été indiqués séparément jusqu'en novembre 2013).

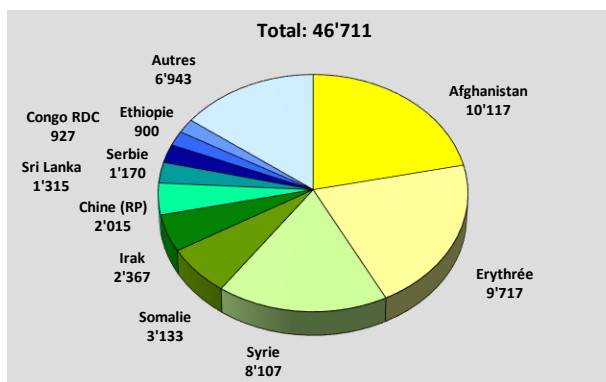
Effectifs



Réfugiés reconnus : pays de provenance

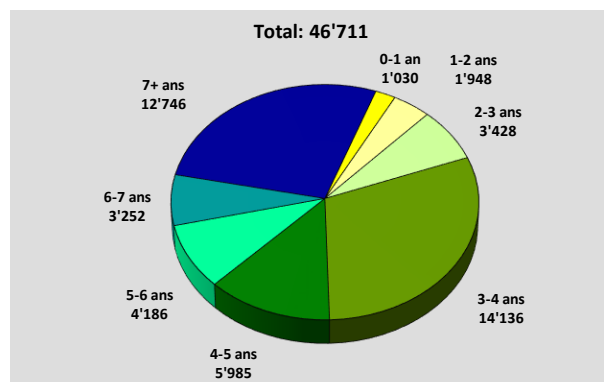


Personnes dans le processus asile en Suisse : pays de provenance



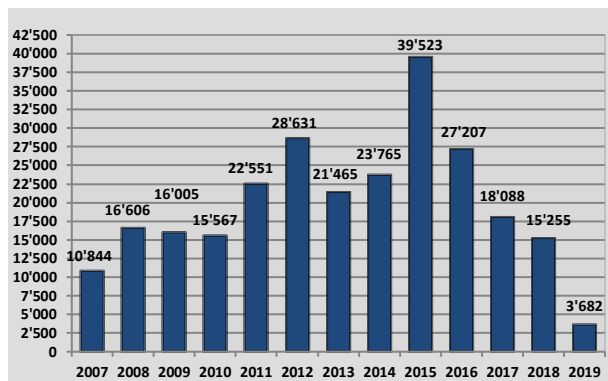
Admissions provisoires : pays de provenance

Personnes dans le processus procédure : pays de provenance

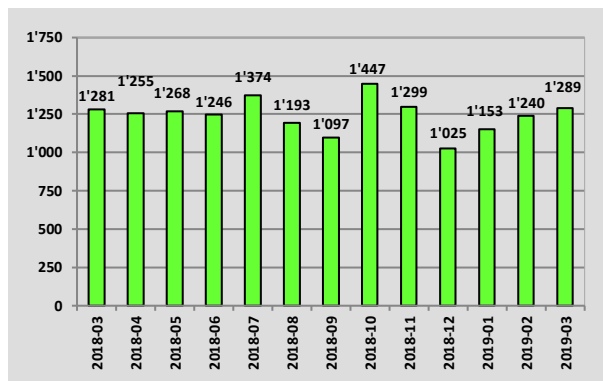


Admissions provisoires : durée du séjour depuis l'entrée en Suisse

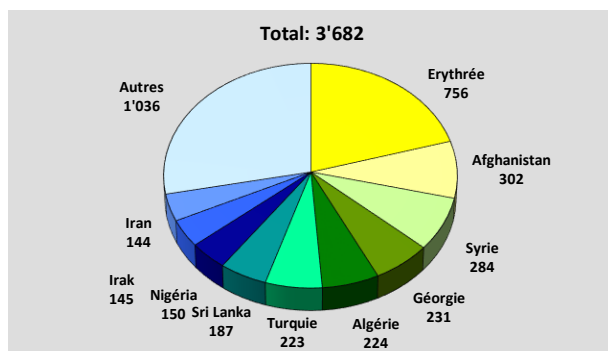
Demandes d'asile



Demandes d'asile par an



Demandes d'asile par mois

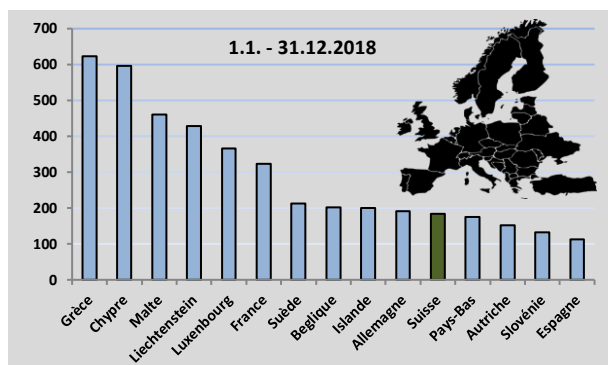


Demandes d'asile : Principaux pays de provenance
1.1. – 31.3.2019

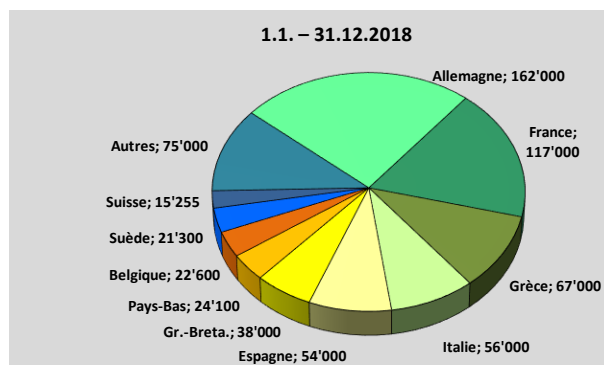
Demandes d'asile par pays de provenance

	Nationalité	Demandes d'asile 1 ^{er} trimestre 2019	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Demandes d'asile janv. à mars 2019	En % du total	Compar. avec année préc (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
1	Érythrée	756	20.5	152	25.2	756	20.5	-100	-11.7
2	Afghanistan	302	8.2	-9	-2.9	302	8.2	50	19.8
3	Syrie	284	7.7	-104	-26.8	284	7.7	-33	-10.4
4	Géorgie	231	6.3	30	14.9	231	6.3	-26	-10.1
5	Algérie	224	6.1	4	1.8	224	6.1	33	17.3
6	Turquie	223	6.1	-70	-23.9	223	6.1	35	18.6
7	Sri Lanka	187	5.1	30	19.1	187	5.1	11	6.3
8	Nigéria	150	4.1	44	41.5	150	4.1	-22	-12.8
9	Irak	145	3.9	3	2.1	145	3.9	9	6.6
10	Iran	144	3.9	-10	-6.5	144	3.9	66	84.6
	Autres	1'036	28.1	-159	-13.3	1'036	28.1	-392	-27.5
	Total	3'682	100.0	-89	-2.4	3'682	100.0	-369	-9.1

Demandes d'asile en comparaison internationale

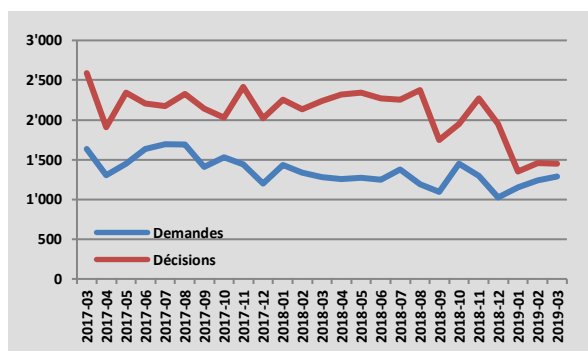


Nombre de demandes d'asile par rapport à 100'000 habitants (demandes 2018; population 6/2018)

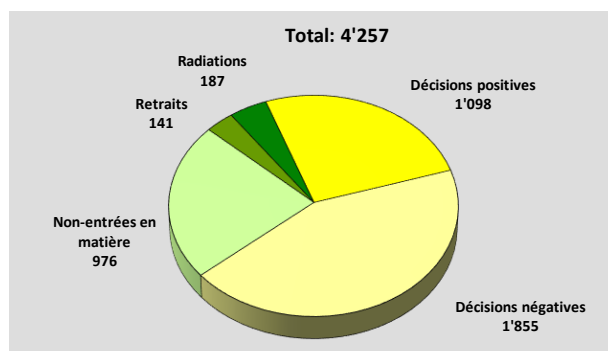


Demandes d'asile dans certains Etats européens

Cas traités en première instance



Evolution des demandes d'asile et cas traités



Cas traités en première instance – 1.1. – 31.3.2019

Demandes en suspens et cas traités en première instance

	Règlements 1 ^{er} trimestre 2019	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Règlements janv. à mars 2019	En % du total	Compar. avec an- née préc (absolu)	Compar. avec an- née préc. (%)
Décisions positives	1'098	25.8	-354	-24.4	1'098	25.8	-455	-29.3
taux de reconnaissance (en %)	27.9	-	2.9	-	27.9	-	3.0	-
Rejets avec AP	996	23.4	-1'165	-53.9	996	23.4	-983	-49.7
Non-entrées en matière avec AP	14	0.3	0	0.0	14	0.3	1	7.7
taux de protection (en %)	53.7	-	-8.9	-	53.7	-	-3.2	-
Rejets sans AP	859	20.2	-393	-31.4	859	20.2	-444	-34.1
Non-entrées en matière sans AP	962	22.6	42	4.6	962	22.6	-424	-30.6
Radiations	328	7.7	-39	-10.6	328	7.7	-61	-15.7
Total	4'257	100.0	-1'909	-31.0	4'257	100.0	-2'366	-35.7
Demandes en suspens	11'362	-	-232	-2.0	11'362	-	-7'007	-38.1

Levées des admissions provisoires et révocations de l'asile

	Levées 1 ^{er} tri- mestre 2019	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Levées janv. à mars 2019	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Levées et fins admissions prov.	1'090	-1	-0.1	1'090	107	10.9
Révocations et extinctions asile	299	-112	-27.3	299	26	9.5

Règlements du séjour et sorties

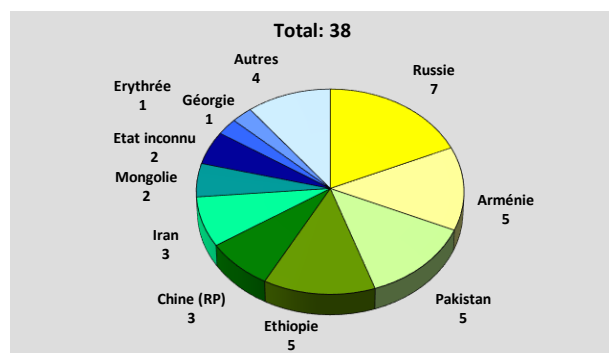
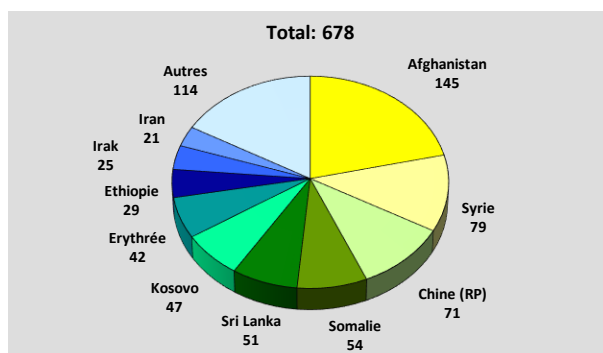
Règlements du séjour

	Règlements 1 ^{er} tri- mestre 2019	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Règlements janv. à mars 2019	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Règlements après octroi asile	1'223	-377	-23.6	1'223	-274	-18.3
Admissions provisoires	1'136	-1'185	-51.1	1'136	-1'000	-46.8
AP LAsi et LEI	956	-1'151	-54.6	956	-926	-49.2
AP avec qualité de réfugié	180	-34	-15.9	180	-74	-29.1
Règlements de police des étrangers ¹⁾	279	36	14.8	279	48	20.8
Règlements cas de rigueur ²⁾	675	138	25.7	675	151	28.8
Autres règlements	70	-50	-41.7	70	11	18.6
Total	3'383	-1'438	-29.8	3'383	-1'064	-23.9

¹⁾ Règlements de police des étrangers: toutes les personnes qui ont un droit au règlement de leurs conditions de séjour (par ex. réfugiés reconnus, mariage), de même que celles qui ne bénéficient pas d'un tel droit (par ex. regroupement familial). Sont également concernées les personnes reconnues comme apatrides.

²⁾ Règlements cas de rigueur: règlements selon l'art. 85, al. 5, LEI pour les personnes qui étaient au bénéfice d'une AP de même que les règlements selon l'art. 14, al. 2, LAsi pour les personnes dont la procédure d'asile était en cours. Ne sont pas concernés les requérants d'asile déboutés qui obtiennent par la suite un règlement en tant que cas de rigueur selon l'art. 14, al. 2, LAsi.

Cas de rigueur



Cas de rigueur prononcés selon l'art. 84, al. 5, LEI principales nationalités – 1.1. – 31.3.2019

Cas de rigueur prononcés selon l'art. 14, al. 2, LAsi principales nationalités – 1.1. – 31.3.2019

	Règlements 1 ^{er} tri- mestre 2019	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Règlements janv. à mars 2019	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Approbations art. 84, al. 5, LEI après admission provisoire	678	145	27.2	678	154	29.4
Approbations art. 14, al. 2, LAsi procédure d'asile	38	14	58.3	38	23	153.3
procédure d'asile pendante	5	1	25.0	5	5	-
procédure d'asile close	33	13	65.0	33	18	120.0
Total	716	159	28.5	716	177	32.8

Remarques

Les tableaux complets par cantons et nationalités sont établis sur une base mensuelle et annuelle et peuvent être consultés en format Excel sur le site internet du Secrétariat d'Etat aux migrations¹⁾.

¹⁾ <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/statistik/asylstatistik.html>